



AIDE AUX DEVOIRS 2025-2026



INFORMATIONS AUX PARENTS

L'objectif de l'aide aux devoirs est **d'offrir à tous les enfants, du CP au CM2, les mêmes chances de réussite** en les accompagnant après l'école pour faire leurs devoirs.

Le service d'aide aux devoirs est **proposé gratuitement** depuis 2011 par la communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO). L'aide aux devoirs est organisée, avec l'accord des enseignants, et **s'adresse à tous les élèves des écoles élémentaires**.

En 2024, la communauté de communes Lacq-Orthez **avait recruté près de 90 intervenants** (étudiants, retraités, etc.) pour dispenser cette aide au sein de **41 écoles du territoire**.



LE PRINCIPE

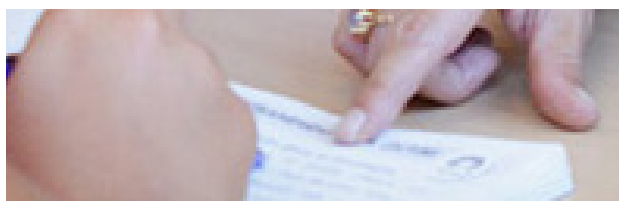
Un intervenant responsable est recruté par la communauté de communes de Lacq-Orthez. **Il prend en charge les enfants dès la fin de la classe**. Il est chargé de s'assurer que les conditions sont réunies pour que **les enfants puissent faire correctement leurs devoirs**.

Sur votre secteur, **une coordinatrice**, fait le relais entre les intervenants, les parents, les enseignants et le service enfance et enseignement de la communauté de communes Lacq-Orthez. Son rôle est de **veiller au bon fonctionnement de l'aide aux devoirs**.



ATTENTION

- Ce dispositif **ne constitue pas** un service de garderie.
- Le travail des intervenants **ne se substitue pas** à l'aide et au contrôle des parents.
- **Il n'est pas garanti** que tout le travail demandé aux enfants par l'enseignant soit systématiquement effectué dans le temps imparti de l'aide aux devoirs.



INFORMATIONS PRATIQUES



NOUVEAU : les préinscriptions se font désormais en ligne via notre site internet. Rendez-vous sur www.cc-lacqorthes.fr du 10 juin au 4 septembre 2025.

Au-delà de la date limite d'inscription, toute nouvelle demande sera examinée par le service enseignement au regard du nombre de places disponibles.

1

L'aide aux devoirs **n'est pas** un service à la carte. **Toute absence de l'enfant devra être signalée** au plus tard le jour même avant midi auprès de la coordinatrice de secteur. À compter de 3 absences injustifiées ou non motivées, l'enfant pourra être exclu du dispositif.

2

L'aide aux devoirs **se déroule dans les locaux** mis à disposition par la commune.

3

Les élèves inscrits sont pris en charge un à deux soirs par semaine, pendant 1h. Un temps récréatif d'un quart d'heure est prévu avant le démarrage réel de l'aide aux devoirs de 45 minutes.

4

Après l'aide aux devoirs, il est demandé aux **parents ou aux personnes habilitées de venir chercher les enfants et de respecter les horaires** de sortie mentionnés dans le dossier d'inscription. De plus, **aucune sortie anticipée n'est autorisée.** Si l'enfant est inscrit à la garderie, le service « *enfance - enseignement de la communauté de communes de Lacq-Orthez* » se chargera de le confier aux agents de ce service une fois l'aide aux devoirs terminée. Les parents sont invités à inscrire leur enfant auprès de ce service assuré par la mairie de la commune.

5

Les enfants sont remis **aux personnes désignées sur la fiche de renseignements** ci-jointe.

6

Les parents qui souhaitent que leur enfant sorte seul de l'aide aux devoirs **doivent le préciser** sur ladite fiche.

7

Le règlement de l'école et la charte de l'aide aux devoirs **s'appliquent au temps du dispositif.**

8

Si un enfant perturbe par son comportement ou ses propos le fonctionnement de l'aide aux devoirs, les parents **sont informés par téléphone.**

9

En fonction de la fréquence et de la gravité des faits reprochés **les parents seront convoqués à un entretien.** L'enfant pourra être exclu de l'aide aux devoirs.

VOTRE CONTACT DE SECTEUR

➔ **Secteur vert :**
06 42 46 59 47

● **Secteur bleu :**
06 42 48 44 94

● **Secteur jaune :**
06 73 22 25 78

● **Secteur rouge :**
06 79 70 48 19

RENSEIGNEMENTS

Service enfance et enseignement,
06 37 85 66 19
05 59 60 95 48
aideauxdevoirs@cc-lacqorthez.fr

Communauté de communes
de Lacq-Orthez
www.cc-lacqorthez.fr

TABLEAU RÉCAPITULATIF JOURS ET HORAIRES*

ÉCOLES AVEC AIDE AUX DEVOIRS	JOURS	HORAIRES
● ABIDOS **/ OS-MARSILLON	mardi et jeudi	16h30 - 17h30
● ABOS	lundi et jeudi	16h50 - 17h50
➔ ARGAGNON	mardi et vendredi	16h20 - 17h20
➔ ARTHEZ-DE-BÉARN	lundi et jeudi	16h15 - 17h15
➔ ARTIX Jean Moulin	lundi et jeudi	16h45 - 17h45
➔ ARTIX Jean Sarrailh	mardi et vendredi	16h45 - 17h45
● BAIGTS-DE-BÉARN	mardi et jeudi	16h30 - 17h30
● BELLOCQ	lundi et jeudi	16h30 - 17h30
● BIRON	lundi et jeudi	16h15 - 17h15
● BONNUT	mardi et vendredi	16h45 - 17h45
● CARDESSE	lundi et jeudi	16h15 - 17h15
➔ CASTEIDE-CANAU	mardi et jeudi	16h00 - 17h00
➔ CASTÉTIS**/ BALANSUN	mardi et vendredi	16h45 - 17h45
➔ CESCAU** / CASTEIDE-CAMI	mardi et jeudi	16h00 - 17h00 16h40 - 17h40
➔ CASTILLON	lundi et jeudi	16h00 - 17h00
➔ DOAZON	lundi - jeudi	16h20 - 17h20
➔ HAGETAUBIN	lundi et jeudi	16h15 - 17h15
➔ LABASTIDE-CÉZERACQ **/ LABASTIDE-MONRÉJEAU	mardi et vendredi	16h20 - 17h20
➔ LACQ	lundi et jeudi	16h30 - 17h30
● LAGOR	mardi et vendredi	16h15 - 17h15
● LAHOURCADE	lundi et jeudi	16h15 - 17h15
● LOUBIENG**/ OZENX-MONTES- TRUC	lundi et jeudi	17h00 - 18h00
● LUCQ-DE-BÉARN	lundi et jeudi	16h15 - 17h15
● MASLACQ	lundi et jeudi	16h00 - 17h00
● MONEIN	mardi et vendredi	16h15 - 17h15
● MONT	lundi	16h15 - 17h15
● MOURENX Charles de Bordeu	lundi et jeudi	16h35 - 17h35
● MOURENX Charles Moureu	lundi et jeudi	16h15 - 17h15
● MOURENX Victor Hugo	lundi et jeudi	16h45 - 17h45
● PARBAYSE	mardi et jeudi	16h30 - 17h30
● PARDIES	lundi et jeudi	16h30 - 17h30
● PUYOO	lundi et jeudi	16h15 - 17h15
● RAMOUS	lundi et jeudi	16h30 - 17h30
● SAINT-BOES	mardi et jeudi	16h45 - 17h45
● SALLES-MONGISCARD	lundi et jeudi	16h30 - 17h30
● SALLESPISE	mardi et vendredi	16h45 - 17h45
● SAULT-DE-NAVAILLES	lundi et jeudi	17h00 - 18h00
● SAUVELADE	lundi	16h40 - 17h40
➔ SERRES SAINTE-MARIE	mardi et vendredi	16h15 - 17h15
● TARSACQ	lundi et jeudi	16h30 - 17h30
➔ URDES	lundi et jeudi	16h40 - 17h40

** Lieu d'accueil de l'aide au devoirs.

LÉGENDE - SECTEURS :

- Secteur rouge
- ➔ Secteur vert
- Secteur jaune
- Secteur bleu

*Ce planning peut être
sujet à modification.
N'hésitez pas à
consulter le site
pour voir la version
actualisée.

